



communiqué de presse

Albi, vendredi 5 décembre 2025

Police Municipale Contrôle des éclairages

Albi, Ville prudente, développe une politique de prévention routière, dans le cadre des missions de sa police municipale et en réalisant des aménagements spécifiques.

Du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2025, de 8h à 18h, place Lapérouse, la police municipale a organisé une campagne de contrôle des éclairages des véhicules pour rappeler aux conducteurs les obligations réglementaires en la matière.

Bilan de l'opération :

Durant cette semaine, les policiers municipaux ont réalisé des contrôles sur les éclairages de manière aléatoire ou avec les automobilistes volontaires qui se sont présentés aux agents.

- 574 voiture contrôlées, dont 17 volontaires**

Parmi les véhicules contrôlés 196 présentaient des défauts d'éclairage principalement des plaques d'immatriculation ou des feux antibrouillard.

Ces équipements souvent négligés rappellent l'importance pour les usagers de vérifier régulièrement l'état de leur véhicule avant de prendre la route.

Autre informations :

Il est important de rappeler qu'un feu de position de couleur blanche ou jaune, non éblouissant, est obligatoire à l'avant du vélo. À l'arrière, la lumière doit être rouge.

Les trottinettes électriques, ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé (EDPM) doivent être équipés de dispositifs d'éclairage et de signalisation. Le port casque est fortement conseillé.

Avoir un bon éclairage vous assure une visibilité optimale lors de la conduite de nuit ou par mauvais temps, réduisant ainsi les risques. Il garantit également que votre véhicule est visible des autres conducteurs, améliorant ainsi la sécurité routière globale.

La police municipale reconduira ce type d'opération en complément d'autres missions telles que les contrôles de vitesse organisés régulièrement sur le territoire communal.

Retrouvez la charte de la rue pour un partage apaisé de l'espace public sur albi.fr (<https://albi.fr/charter-de-la-rue>)